
DES REFORMES ECONOMIQUES POUR LA PROMOTION DES PME**Par Professeur Kada Akacem (1)****Université d'Alger****profaka@hotmail.com****INTRODUCTION**

L'économie de marché est le milieu le plus naturel pour la promotion des PME, car ce système économique libère et encourage les initiatives privées individuelles (et les plus petites d'entre elles) d'entreprendre. Même des pays communistes tels que la Chine et le Vietnam reconnaissent de nos jours qu'une économie de marché est une condition, au moins nécessaire, pour une croissance économique, durable (« sustainable »). Dès lors si l'on veut promouvoir le développement des PME, il devient nécessaire et indispensable de promouvoir l'économie de marché.

Dans ce but les Institutions Financières Internationales (IFI) recommandent/exigent un certain nombre de réformes économiques à mettre en œuvre pour créer un climat économique des plus favorables pour la croissance économique en général (2) et pour la création et le développement des PME, en particulier. Dans ce qui suit nous allons passer en revue ces réformes et voir *en quoi elles sont bénéfiques pour le développement des PME*.

Nous commencerons par les réformes de **stabilisation macroéconomique** qui consistent en des politiques monétaires et fiscales très restrictives, destinées à créer un environnement économique le plus stable possible et où l'incertitude est réduite au minimum possible, et qui soit donc favorable à la croissance économique en général (3), et en particulier et en ce qui concerne notre sujet, la création et le développement des PME. Puis nous étudierons les **réformes structurelles** qui sont des politiques économiques concernant la libéralisation des prix des biens et services (en supprimant notamment le contrôle des prix et les subventions), la promotion de la concurrence, la libéralisation du commerce extérieur, la libéralisation du marché du travail, la réforme du secteur financier pour le rendre compatible avec, et favorable au bon fonctionnement d'une économie de marché, et rendant ainsi le financement de la création et du développement des PME plus facile, la restructuration/privatisation des entreprises publiques économiques (EPE). Et nous terminerons enfin par les **réformes institutionnelles**.

LA REFORME DE STABILISATION MACROECONOMIQUE

En quoi les réformes de stabilisation macroéconomiques peuvent-elles être bénéfiques pour la promotion des PME ?

Tout d'abord, notons que la réforme de stabilisation macroéconomique a pour objectif, comme son nom l'indique, de stabiliser l'activité économique, à travers la stabilisation des fluctuations économiques (récessions et surchauffes économiques), en les rendant moins prononcées et moins sévères. Le but ici est à la fois d'éviter autant que possible les fluctuations elles-mêmes, de réduire les amplitudes de celles-ci quand elles se produisent (afin d'éviter par exemple qu'une récession ne devienne trop sévère et se transformer en une dépression), et enfin de raccourcir leurs périodes (afin d'éviter qu'une récession, par exemple, ne dure trop longtemps et cause trop de dégâts). Pourquoi tout cela ? C'est que les décisions d'investissement, par exemple (et notamment dans les PME, sujet qui nous intéresse ici), sont basées sur plusieurs variables, dont le niveau des taux d'intérêt en particulier. Or les taux d'intérêt varient, entre autres, en fonction des fluctuations de l'activité économique. Dès lors, moins l'activité économique fluctue et moins les taux d'intérêt varient. Ceci permet alors aux créateurs potentiels de PME par exemple, de pouvoir prendre les décisions d'investissement dans un univers économique plus stable et donc moins incertain, et aboutissant ainsi à des décisions plus efficaces (il en est de même pour les variations des taux d'échange en ce qui concerne l'investissement dans des PME destinées à exporter une partie ou la totalité de leurs productions).

Pour atteindre tous ces objectifs, les IFI recommandent/exigent des politiques économiques destinées à réduire les dépenses gouvernementales, les déficits budgétaires, maîtriser l'inflation et réduire les déficits

de la balance de paiement, à travers des politiques budgétaire, fiscale et monétaire restrictives (4) et une politique des taux de change, adéquate.

A/ Une politique monétaire prudente :

L'objectif primordial de la politique monétaire est la maîtrise de l'inflation à travers la stabilité des prix. Pourquoi ? En quoi alors est-ce que le contrôle et la maîtrise de l'inflation peuvent-ils être favorables à la promotion des PME ? En quoi est-ce que l'inflation peut-elle être défavorable à ces dernières ? Pourquoi prend-t-on le risque, à travers une politique monétaire restrictive, de réduire la croissance économique et donc de gêner la promotion des PME, dans le seul but de freiner l'inflation ? Ces questions nous renvoient en fait à l'analyse des coûts, de l'inflation et dont nous ne citerons ci-dessous que quelques uns (5), qui influent directement sur la promotion des PME :

1. Notons tout d'abord que l'inflation entrave la croissance économique d'une manière générale et la promotion des PME en particulier. Pourquoi ?

En effet, par l'incertitude qu'elle crée, une trop rapide inflation induit les épargnants (créateurs potentiels de PME) à investir dans des créneaux de protection (pour se couvrir contre justement les effets de l'inflation) tels que l'immobilier (achat de logement...), les biens durables (voitures, télévision, appareils ménagers en général), les bijoux et les comptes de devises étrangères, plus tôt qu'à l'acquisition d'actifs plus productifs (telle la création d'une PME).

2. Une situation trop inflationniste décourage fortement l'investissement direct étranger, autant que les investisseurs nationaux potentiels, surtout dans la création des PME, qui n'ont pas la capacité financière et managériale d'activer avec succès, dans une pareille situation.

3. Par ailleurs, en obscurcissant les variations des prix relatifs et les changements dans la composition de la demande, l'inflation crée une sorte d'illusion monétaire chez les consommateurs et les producteurs à la fois. Ces agents économiques sont induits dans ces cas à confondre les augmentations du niveau général des prix dans le cas d'une situation inflationniste, avec des variations des prix relatifs. Ceci a pour effet de réduire l'efficacité des signaux et des motivations sur lesquels est basé le bon fonctionnement d'une économie de marché, ce qui entraîne une réduction de l'efficacité de l'allocation des ressources en induisant en erreur les épargnants à travers de faux signaux. Ceux-ci sont alors entraînés soit à créer des entreprises dans des secteurs, incorrectement "diagnostiqués" comme des secteurs porteurs, soit à ne pas créer d'entreprise du tout.

6. Pendant les périodes inflationnistes les taux d'intérêts sont en général élevés ce qui constitue un handicap supplémentaire pour la création et le développement des PME.

7. Enfin, le danger de l'inflation vient du fait qu'une fois en place, elle devient très difficile et très coûteux (économiquement, politiquement et socialement) à réduire, car son contrôle requiert des politiques monétaire, budgétaire et fiscale très restrictives (entraînant une réduction de l'activité économique et très souvent une récession) créant ainsi des conditions très défavorables à la création et/ou développement des PME.

8. Les « entrepreneurs » potentiels voient la valeur de leurs épargnes (constituées justement dans le but de créer une entreprise) fondre rapidement.

9. L'augmentation rapide des prix renchérit les coûts de création et même de fonctionnement d'une PME.

10. Enfin, certaines entreprises ne peuvent faire face à l'augmentation générale des prix (des inputs et des salaires en particulier) et sont obligées de fermer.

B/ UNE POLITIQUE FISCALE EGALEMENT PRUDENTE :

En quoi la prudence recommandée, quant aux déficits budgétaires, et à l'augmentation de la dette publique peut-elle être favorable à la promotion des PME ? (5).

1. Les dépenses de l'Etat doivent, comme on le sait, être financées, soit par les revenus fiscaux soit par des emprunts, auprès du public ou auprès de la banque centrale (la planche à billets). Le déficit budgétaire étant la différence, négative, entre les dépenses et les revenus de l'Etat en une année donnée, il est alors égal au montant de l'emprunt nécessaire à son financement. Cet emprunt augmente d'autant le stock de la

dette publique, dont le service devra être payée par les générations présentes (et futures), ce qui réduit bien évidemment l'aide que l'Etat pourrait allouer à la promotion des PME (dans le présent et dans le futur). Or, la dette publique gêne la conduite des politiques économiques, et en particulier les politiques monétaires et fiscales en les rendant plus difficile à exécuter :

3. par ailleurs, et bien que les déficits budgétaires ne soient pas, forcément et toujours inflationnistes, leur accumulation au cours du temps, et donc l'augmentation du stock de la dette publique, peut rendre plus compliquée la conduite d'une politique monétaire responsable. Les craintes de la monétisation de la dette, dans le future, peuvent amener les agents économiques à anticiper (à table sur) une inflation future, rendant ainsi plus difficile la tâche de la banque centrale de réduire à la fois, et l'inflation et les anticipations inflationnistes, et donc d'atténuer le climat d'incertitude néfaste à l'investissement, dans les PME en particulier.

4. l'accumulation des déficits en augmentent le montant de la dette publique, compliquent la poursuite de la politique fiscale elle-même, surtout si la proportion de la dette par rapport au PIB, est trop grande, ce qui laisse peu de champ libre, pour une politique fiscale expansionniste par exemple, et donc encore une fois réduit le champ d'appui et d'aide du gouvernement pour la promotion des PME en particulier.

5. Enfin, les déficits budgétaires peuvent entraîner ce qu'on appelle un effet d'éviction (6). D'une manière générale l'effet d'éviction (« crowding out effect ») signifie que la réduction des dépenses dans un secteur de l'économie (ici le secteur privé) est causée par l'augmentation des dépenses dans un autre secteur (ici le secteur public). Cet effet peut être total ou partiel. Une augmentation des dépenses gouvernementales, entraîne en général, dans une économie de marché, une augmentation des taux d'intérêt et peut dès lors évincer totalement ou partiellement les éléments (les dépenses) de la demande globale, qui sont sensibles aux modifications des taux d'intérêt tels que les investissements, dans le secteur privé (chez les ménages et les entreprises), créant du même coup un cadre défavorable et plus contraignant pour la création et/ou le développement des PME. Le but, dans ce cas, d'une politique budgétaire restrictive est d'atténuer cet effet qui est plus contraignant pour les PME que pour les grandes entreprises, quant à l'accès aux ressources de financement.

6. Par ailleurs que se soit dans une économie fermée ou une économie ouverte l'effet d'éviction aura pour effet d'augmenter le fardeau de la dette publique à long terme :

Dans une économie fermée, les déficits budgétaires évincent l'investissement (en particulier celui qui aurait été destiné aux PME), et réduisent ainsi le stock futur du capital du pays.

Dans une économie ouverte, les déficits budgétaires évincent les exportations nettes et augmentent ainsi l'endettement net envers l'étranger, et le montant du service de la dette externe, réduisant d'autant le stock, présent et futur, de devises fortes disponibles pour, entre autres, le financement de l'investissement (y compris dans les PME en particulier).

Un coût important à long terme, est donc associé aux déficits et à la dette publique.

8. Cependant même à court terme des déficits budgétaires trop importants peuvent ne pas avoir l'effet attendu, dans une économie comme celle de l'Algérie : booster l'appareil productif national. En effet le multiplicateur (en économie ouverte) des dépenses (supplémentaires, dues au plan de la relance économique), ne peut avoir un effet positif important et surtout durable, sur le PIB et donc sur l'emploi, la pauvreté et le niveau de vie, que si cette demande est satisfaite, au moins en grande partie, par l'appareil productif national, c'est-à-dire par une « supply response » conséquente et suffisamment rapide : d'où la nécessité, entre autres, d'encourager et de promouvoir la création et le développement des PME . Autrement dit, à moins que des entreprises (résidentes) du pays ne soient capables d'absorber les dépenses supplémentaires induites par les plans de relance, l'effet multiplicateur jouera plus pour les pays étrangers fournisseurs de l'Algérie, que pour ce dernier (7).

En d'autres termes, pour réussir à avoir une croissance satisfaisante, structurelle il faut non seulement agir sur la demande mais également et surtout sur l'aspect offre de l'économie nationale, notamment en encourageant et promouvant la production nationale dont l'un des meilleurs facteurs est la promotion des PME.

Ainsi les politiques de stabilisation macroéconomique que nous venons de voir, et qui sont en fait des instruments (supposés être efficaces) d'une gestion de la demande intérieure globale, dans le court terme,

ont donc pour but de créer un environnement économique stable, qui en éliminant ou tout au moins en réduisant au minimum l'incertitude dans les marchés, et en créant le climat de confiance nécessaire à l'attraction de nouveaux investissements, par les nationaux et les étrangers à la fois, sera plus propice à l'activité économique et à la croissance économique en général, et à la promotion des PME en particulier, (ces dernières étant un des éléments moteurs de la croissance et de la création d'emplois). Par ailleurs, ces politiques, ont également pour but de créer les conditions favorables à la mise en oeuvre, avec succès, des autres réformes qui sont incluses dans le package des réformes recommandées/prescrites par les IFI et connues sous le vocable : le *Consensus de Washington*, et que nous allons passer en revue ci-dessous.

LA REFORME DU COMMERCE INTERIEUR

Celle-ci consiste essentiellement en la libéralisation des prix domestiques (en mettant fin aux prix et aux marges administrés, en éliminant les subventions...) et la promotion de la concurrence.

1. Comme on le sait, un des objectifs des réformes de transition est d'établir une économie de marché afin d'obtenir une meilleure croissance. Or comme on le sait, la caractéristique essentielle d'une économie de marché, est que les ressources sont allouées à travers le mécanisme des prix. Ceci parce que le système des prix (déterminés par le marché) est un mécanisme qui, donne naissance des signaux tels que les prix, les salaires, les profits, auxquels les agents économiques réagissent d'une manière décentralisée, coordonnée et en même temps plus efficace que si les prix étaient, comme dans le cas d'une économie planifiée, administrés.

C'est ainsi par exemple, que seuls les prix déterminés par les marchés sont en mesure d'envoyer les signaux de rareté nécessaires qui permettent à une économie de marché de fonctionner convenablement. Permettre aux entreprises de fixer librement leurs prix, devrait permettre aux entrepreneurs potentiels de savoir qu'ils pourraient non seulement couvrir leurs coûts, mais même espérer obtenir un profit, ce dernier étant l'élément moteur dans la création et le développement des PME. En éliminant les incompétences et les abus de pouvoir des services de contrôle des prix de jadis, et la corruption qui s'en suivait, ces réformes ne peuvent qu'encourager la création et le développement des PME.

2. Par ailleurs la libéralisation des prix doit être accompagnée par un renforcement sérieux de la concurrence, pour éviter que les consommateurs et les petites entreprises ne soient les otages de pratiques monopolistes. En créant un cadre pour l'activité économique où les règles du jeu sont claires et les signaux du marché sont donnés sans trop d'ambiguïté, la promotion de la concurrence permet aux PME de ne pas être gênées, ou défavorisées par les pratiques anti-compétitives des grandes entreprises et des entreprises monopolistes, et de s'aguerrir afin de pouvoir faire face à la concurrence étrangère dans le cadre de la globalisation (8).

LA REFORME DU COMMERCE EXTERIEUR

La libéralisation du commerce extérieur est très fortement et positivement associée à la croissance économique. Elle permet de booster l'activité économique du pays, et d'augmenter les capacités de compétitivité et d'innovation des producteurs résidents (y inclus les PME).

1. En particulier elle apporte de nombreux avantages à la création et au développement des PME. La liberté d'avoir des relations d'affaires avec l'étranger, à travers notamment les activités d'exportation et/ou d'importation des biens et des services, peut créer de nombreuses opportunités pour la création de PME, nationales, étrangères ou en partenariat, et dont certaines pourraient même se développer et devenir de grandes ou très grandes entreprises, grâce au commerce extérieur.

2. Par ailleurs la concurrence étrangère féroce, que ce soit dans le marché intérieur ou dans le marché des exportations, force les PME existantes à une meilleure et plus efficace gestion de leurs ressources, et à une plus grande efficacité du point de coût et qualité, augmentant par-là leur compétitivité, en les rendant plus productives, ce qui leur permettra non seulement de survivre dans un environnement de plus en plus concurrentiel, mais même de se développer et devenir grand et même très grand.

3. De plus la concurrence des produits étrangers permettra de briser ou tout au moins de réduire les pouvoirs de marché des monopoles domestiques, publiques ou privés, pour le grand bénéfice des PME en particulier et de l'économie en générale.

4. N'oublions pas que c'est grâce à l'ouverture des frontières pour le commerce international et aux rendements d'échelle que cette ouverture a créée, que de nombreuses et simples **PME de petits pays** ont grandi et sont devenus des géants mondiaux telles par exemple Nestlé, Roche, Omega... en Suisse, ou Nokia en Finlande, celle-ci étant même devenu le leader mondiale de la téléphonie mobile.

5. Malheureusement, l'Algérie va adhérer trop tardivement à l'OMC. De ce fait elle sera soumise à beaucoup plus de conditions d'adhésion, créant ainsi beaucoup plus d'obstacles et imposant beaucoup plus de contraintes aux opérateurs économiques, et à la création/développements des PME en particulier. 6. Avec en plus l'entrée en vigueur, trop prématurée, de l'accord d'association avec l'UE, l'Algérie ne sera plus en mesure de protéger convenablement son économie et en particulier aider et appuyer efficacement les PME algériennes (notamment à travers les marchés publics).

6. Avec le démantèlement quasi-totale de la protection tarifaire et non tarifaire de notre économie, celle-ci, étant donné le piteux état dans lequel elle se trouve, sera totalement à la merci de la concurrence étrangère, avec comme conséquence non seulement l'impossibilité, ou tout au moins la grande difficulté, à élargir le tissu industriel existant, mais surtout et également la réduction de celui-ci, dont d'ailleurs le démantèlement a déjà commencé dans par exemple dans les industries agroalimentaires, du textile, pharmaceutiques...

7. L'Algérie comme beaucoup d'autres pays espère à travers la libéralisation du commerce extérieur notamment, attirer l'investissement des capitaux étrangers. Cependant, les investissements étrangers ont été loin d'être à la hauteur des espérances et en tout cas pas à la hauteur des sacrifices passés et (futurs). 9. Dans l'état actuel de notre économie l'Algérie ne pourra donc pas bénéficier suffisamment de ces traités internationaux. A l'heure actuelle le seul bénéfice conséquent de ces traités est de forcer l'Etat algérien à compléter les réformes et en particulier les réformes du secteur financier et des entreprises publiques ainsi que les réformes institutionnelles, tenue qu'elle est désormais, d'honorer ses engagements internationaux, et notamment l'accord d'association avec l'UE qui entre en vigueur dès septembre 2005 et l'adhésion prochaine à l'OMC. (9).

LA REFORME DU MARCHE DU TRAVAIL

Parmi les plus grands obstacles, reconnus par une grande majorité des économistes, à la création et au développement des PME, on note la réglementation du marché du travail, un droit du travail en général très contraignant. Des lors il devient crucial pour la promotion des PME, de procéder à la déréglementation au maximum (raisonnable), le marché du travail, pour rendre les licenciements un peu plus facile et moins coûteux, ce qui est supposé augmenter l'emploi et le PIB à travers notamment les PME.

Ici nous nous trouvons devant un grand dilemme. En effet, d'un côté, les lois réglementant le marché du travail protègent les travailleurs employés, mais d'un autre côté, et en rendant les licenciements très coûteux et plus difficiles, elles dissuadent fortement le recrutement de nouveaux travailleurs par les entreprises, (encourage les délocalisations et augmente la précarité de l'emploi) freinant ainsi l'emploi, ce qui participe à un chômage plus important et à un PIB inférieur au potentiel.

Ici donc, il faut rendre le marché du travail suffisamment flexible pour encourager ou tout au moins ne pas décourager les initiatives potentielles de création et/ou de développement des PME grandes créatrices d'emplois), mais en même temps protéger suffisamment les travailleurs et ne pas les laisser à la merci des employeurs.

LA REFORME DU SECTEUR FINANCIER

Il y a un lien très important entre la performance du secteur financier (banques, compagnies d'assurance, bourse des valeurs, fonds de pensions...) et l'activité économique et donc la croissance, d'un pays. En effet, en plus d'être un élément essentiel pour une gestion monétaire satisfaisante, un secteur financier fonctionnant convenablement, est indispensable pour le financement du secteur privé, et en

particulier les PME, pour lesquelles l'accès au financement constitue un véritable goulot d'étranglement, ainsi que pour l'attraction des investisseurs étrangers. Pour cela, des mesures adéquates doivent être prises pour que le secteur financier puisse remplir convenablement ses fonctions de paiement et d'intermédiation (collecte et allocation efficaces des capitaux).

En particulier, cela facilitera ou rendra beaucoup moins difficile et moins insurmontable, le financement de la création et du développement des PME. Ces dernières ont beaucoup de difficultés à mobiliser les ressources financières nécessaires, dans un pays comme l'Algérie où le marché financier est dans un état embryonnaire et où le secteur bancaire est encore trop rigide et inexpérimenté et trop hésitant dans l'octroi de crédit au secteur privé, malgré la surliquidité (actuelle) des banques. Celles-ci fonctionnent plus comme de simples caisses de l'Etat que comme de véritables banques commerciales, et ne remplissent pas convenablement leur fonction de système de paiement et surtout d'intermédiation (10). C'est ainsi que le dispositif de l'Ansej, créé par l'Etat, comme instrument d'aide aux jeunes qui veulent démarrer une entreprise, n'a pas été à la hauteur des espérances, parce que victime de la lourdeur de la bureaucratie, la prudence exagérée et la restriction des banques, dans l'octroi des crédits, devenant ainsi de véritables obstacles aux initiatives potentielles des jeunes (11). Ceci explique en partie, le nombre très réduit, relativement aux pays de la région, de créations annuelles de PME dans le pays.

Par ailleurs, l'état du secteur financier en Algérie est également, un facteur négatif très important dans la faiblesse des investissements étrangers. De nombreux investisseurs potentiels étrangers (et même ceux qui ont pris le risque d'investir) citent le mauvais état du secteur financier comme l'un des plus importants facteurs décourageant.

Il faut également créer les conditions favorables au développement de la micro finance, qui est une autre forme de promotion des PME. En effet, de nos jours et un peu partout dans le monde et en particulier dans les pays en voie de développement tels que le Pakistan, Sri Lanka, on voit le développement de micro prêteurs à travers de nombreux réseaux de micro crédit, dont le but est d'aider des gens pauvres ou ceux qui ne peuvent autrement avoir accès au crédit bancaire, de créer ou développer une petite affaire. Ce type de financement est quasiment inexistant en Algérie (sauf quelques rares institutions de crédit sur gages), d'où la nécessité créer les conditions favorables à son développement.

Enfin il faut bien dire que, tant que la mentalité de l'économie planifiée persiste et même domine et ne voie dans le secteur des services, tel le *secteur des services financiers*, que comme un accessoire du secteur manufacturier, l'Algérie créera moins de PME et donc moins d'emplois que ses potentialités ne lui permettent.

LA REFORME DES ENTREPRISES PUBLIQUES

La transition d'une économie socialiste vers une économie de marché nécessite un ajustement sectoriel très important. Il concerne le transfert de la production du secteur public vers le secteur privé. C'est-à-dire une privatisation de l'économie qui implique à la fois, le transfert de propriété du secteur public au secteur privé, c'est-à-dire la privatisation des EPE d'une part, et l'ouverture de tous les secteurs de l'activité économique aux entreprises privées, et donc aux PME notamment, d'autre part.

C'est que les EPE constituent de véritables poids morts pour l'économie nationale, alors qu'elles étaient supposées être les locomotives de la croissance économique dans l'ancien modèle de développement algérien (3). Elles constituent un très lourd fardeau financier pour l'Etat et donc tout le pays, que les sempiternels assainissements financiers (qui ont commencé à avoir lieu dès la deuxième moitié des années 1980 et qui continuent encore de nos jours) illustrent très bien (12). Par ailleurs une très grande partie de la dette extérieure de l'Algérie a servi à financer la création de ces entreprises alors que la croissance structurelle, dont elles étaient supposées être le moteur ne s'est pas matérialisée (13).

Dès lors, ces EPE sont un frein certain, à la promotion des PME en particulier, puisque d'énormes ressources, aussi bien financières qu'humaines, sont détournées, pratiquement inutilement au profit de ces EPE, au lieu d'être utilisées pour encourager la création et le développement des PME.

LES REFORMES INSTITUTIONNELLES

La stabilisation, la libéralisation et la privatisation de l'économie, à elles seules ne sont pas suffisantes pour la promotion des PME. En effet, en plus des réformes que nous venons de passer en revue, et qui sont appelées : réformes de première génération (et que nous considérons comme les « hard reforms »), et qui ne sont que des conditions nécessaires, d'autres mesures accompagnatrices sont indispensables au bon fonctionnement d'une économie de marché afin de favoriser la croissance économique en général et la promotion des PME en particulier. Ce sont les **réformes institutionnelles** ou réformes de deuxième génération et que nous appellerons « soft reforms ». Ce sont des réformes indispensables à la création et au développement des PME et au renforcement de la compétitivité de ces entreprises, telles que par exemple, l'assainissement et la mise à niveau (modernisation) de l'administration aussi bien centrale que locale, de l'administration fiscale, des modes d'accès au foncier industriel, l'amélioration de la législation fiscale et des institutions juridiques...

Pendant longtemps les économistes ont mis en avant l'importance des politiques économiques (monétaire, fiscale...) pour la croissance économique. De nos jours beaucoup d'économistes, insistent de plus en plus sur l'importance des institutions pour la croissance économique (il existerait même un lien très fort entre des institutions performant efficacement et la croissance, (14). Malgré le débat sur la primauté des politiques économiques ou des institutions, dans la promotion de la croissance économique, il n'en demeure pas moins que la plupart des économistes estiment que des institutions adéquates et efficaces jouent un rôle clé dans la croissance économique, car indispensables pour la mise en œuvre, le suivi, et l'évaluation des réformes économiques mêmes et donc indispensables pour la promotion des (15).

Le degré de « capacité » institutionnelle a un impact certain et direct sur les investissements (montant et nombre). Une forte corrélation entre la qualité institutionnelle et la croissance et donc les PME a été observée, (16). Il a été également observé que des réformes économiques accompagnées par des réformes institutionnelles réussies, conduisent à une croissance du revenu par tête plus rapide que des réformes économiques seules ou accompagnées par des institutions dont la qualité est médiocre.

Il faut donc en plus créer de nouvelles lois et institutions, ou changer celles qui existent, afin de créer un cadre favorable à un fonctionnement efficace d'une économie de marché, c'est-à-dire un cadre qui soit « business friendly ». Quand on pense à l'économie de marché on pense à une économie gouvernée par la loi de l'offre et de la demande. En fait, pour permettre au mécanisme de marché de bien fonctionner et faciliter la création de nouvelles entreprises et le développement de celles déjà existantes, une économie de marché a besoin de tout un arsenal juridique complété par tout un réseau de tribunaux et autres institutions et organismes pour sa mise en pratique : des organes permanents de régulation et de promotion de la concurrence, des organes d'information, un système éducatif efficace, une justice indépendante et crédible (et où prévalent la transparence, l'honnêteté et l'efficacité), des organes permanents et dotés des pouvoirs nécessaires à une lutte sérieuse et continue contre la corruption, une administration beaucoup moins bureaucratique, plus efficace et plus à l'écoute des citoyens et des agents économiques...

Bref, Le bon fonctionnement d'une économie de marché exige qu'on crée la confiance nécessaire à l'activité économique et en particulier à la création et au développement des PME. Ceci requiert un Etat de droit non seulement à travers un arsenal juridique adéquat, mais également et surtout à travers l'application dans le respect de ces lois dans la pratique, sur le terrain et sans relâche.

Tant que ces lois et les institutions qui sont censées les appliquer (tribunaux, administrations ad hoc...) ne sont pas mises en place et fonctionnent convenablement, une grande incertitude régnera dans toute transaction entre les agents économiques, ce qui bien évidemment entravera l'activité économique en général et l'investissement et la prise de risque, et donc freinera également la promotion des PME, en particulier. La réforme des institutions est donc une des conditions indispensables à la création et au développement des PME en particulier, car plus vulnérables que les grandes et très grandes entreprises, aux contraintes bureaucratiques, aux pratiques mafieuses...

Malheureusement l'Algérie, demeure encore caractérisée par ce qu'on peut appeler un trop grand déficit institutionnel qui se manifeste par, une administration très lourde très bureaucratique et souvent incompétente, une pratique courante et endémique de la corruption à pratiquement tous les niveaux de l'administration, une absence de cadre légal efficace et qui garantit, les droits de propriété, la conclusion et

l'exécution des contrats, qui règle efficacement et rapidement les conflits entre les agents économiques et entre ceux-ci et l'administration... Ce déficit institutionnel, crée un climat défavorable, et même malsain, pour l'activité économique en générale et les investissements en particulier : que ce soit de la part des résidents nationaux, des étrangers et surtout des nationaux non résidents, ce qui explique donc, au moins partiellement le nombre très réduit de créations annuelle des PME et la fragilité de celles déjà existantes.

Pour favoriser la création et le développement des PME il faut réduire au minimum le facteur risque en luttant fermement contre la corruption et en particulier en protégeant les entreprises du chantage et des agissements mafieux d'une administration corrompue, en créant un code fiscal encourageant, mais surtout en application strictement la loi par les tribunaux et les autorités compétentes dans un véritable Etat de droit. Il faut par ailleurs créer les conditions favorables à la business-method contemporaine c'est-à-dire favorable à la créativité et à l'innovation, à la prise de risque, c'est-à-dire des institutions qui appuient et améliore l'environnement des PME notamment en matière de facilitation de l'accès au financement, aux nouvelles technologies et à l'innovation (notamment les assister à travers des réseaux « d'incubateurs » (couveuses) comme cela se fait dans beaucoup de pays y compris les USA.

Or l'innovation est l'œuvre d'individus créatifs qui imaginent des idées nouvelles et les transforment en réalité si l'environnement économique leur est favorable. C'est ainsi que sont nées nombreuses PME dont certaines sont devenues des géants mondiaux, tels que Hewlett Packard, Apple, Microsoft, Coca Cola, Mc Donald. Or pour avoir cet environnement favorable à la transformation de simples idées en de véritables produits en réalité il faut, entre autres choses, des institutions adéquates.

Ici apparaît la nécessité de la mise en œuvre d'une réforme difficile et très complexe, à savoir la réforme de l'éducation: formation professionnelle, éducation nationale et enseignement supérieur et recherche. En effet parmi les plus grands obstacles, reconnus, à la création et développement des PME, on note également, le manque d'ouvriers spécialisés et des cadres compétents dans le cadre de l'économie de marché (management, marketing, ressources humaines...).

Le système éducatif d'une manière générale ne produit pas les compétences requises, dont a besoin l'économie. Il y a un très grand décalage (un grand « mismatch ») entre la demande et l'offre de main d'œuvre quant à leurs structures et leurs natures. C'est parce que le système éducatif est encore ancré dans la mentalité du modèle socialiste : inefficace, vieux jeu et sans concurrence, la part du secteur privé, toléré, étant insignifiante. Le système se caractérise par la mémorisation et la régurgitation des connaissances au détriment du développement de l'esprit critique et de la créativité, ce qui n'est, bien sûr, pas propice à l'entrepreneuriat en général et à la création des PME en particulier. Ceci bien évidemment encourage la tricherie et la corruption pour l'obtention des diplômes et est très néfaste pour la compétitivité de l'économie à long terme. Il est vrai que la réforme de l'éducation pose problèmes et est complexe et difficile à mettre en œuvre avec le succès attendu, même pour les pays développés et très développés comme les USA, l'Europe, le Japon... Mais un pays comme l'Algérie n'a pas le luxe et la capacité de temporiser et de traîner dans le temps, dans la mise en œuvre de cette réforme.

Il faut de plus que le système éducatif dans son ensemble soit fortement connecté aux entreprises et en particuliers le secteur privé. Il faut toute une refonte du système et en particulier celle des universités de telles façons qu'elles se débarrassent de la mentalité de la fonction publique et qu'elles deviennent plus dynamique, plus flexible, plus innovatrice et plus compétitives entre elles et vis-à-vis des universités étrangères ; initier des programmes, de formation continue pour les gestionnaires, et de recherche & développement...

CONCLUSION

Ainsi on vient de voir, à travers l'analyse des avantages que les réformes économiques et institutionnelles peuvent créer pour encourager la création et le développement des PME, que ces réformes, recommandées/requises par les IFI, sont des mesures de politique économique que l'Etat doit

absolument prendre, ou le cas échéant approfondir, pour créer un climat des plus favorables à la croissance économique, à travers notamment la promotion des PME.

Bien que les réformes prescrites par le FMI ne sont que des conditions nécessaires et pas du tout suffisantes pour atteindre des taux de croissance satisfaisant, l'Algérie ayant opté pour une économie de marché et ayant commencé la mise en œuvre de ces réformes, ne peut s'arrêter en plein milieu et a tout intérêt à continuer à approfondir et à compléter ces réformes, notamment en approfondissant les réformes institutionnelles, la réforme du secteur financier, et en assainissant définitivement le secteur public afin de consacrer tous ses efforts à la création d'un nouveau tissu industriel, plus moderne et plus performant, à travers la promotion des PME en particulier.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les mesures prises récemment par l'Algérie., et qui prêtent à l'optimisme et augurent d'un développement économique et social satisfaisant dans le très proche avenir, surtout si les actions récentes s'inscrivent dans la continuité, la persévérance et le sérieux nécessaires à leur succès. En effet, toute une batterie de lois et décrets a vu le jour dans le courant de l'année 2005 et en 2006. Ces mesures sont destinées soit à approfondir les réformes déjà engagées (dans le secteur financier, le secteur des EPE...), soit à compléter ces réformes par celles non encore engagées, telles par exemple, les réformes administratives et institutionnelles. D'autres mesures concernent surtout le renforcement de la concurrence, la lutte contre la corruption, la réforme de la justice...

Cependant il est très important de noter que les réformes telles que recommandées/exigées par les IFI, ne doivent en aucun cas être appliquées aveuglément, et surtout pas à la lettre. Elles doivent dans tous les cas être soigneusement étudiées et analysées. Elles doivent être appliquées avec intelligence et circonspection. Elles doivent être notamment, filtrées à travers la réalité algérienne, afin de les adopter au contexte (économique, politique et historique) algérien, en ce qui concerne par exemple, leur forme, leur contenu, leur rythme, leur séquence... ***Enfin on doit impérativement tenir compte, des expériences (avec leurs succès et leurs échecs) des autres pays dans le domaine.***

En effet et tout d'abord, les réformes de stabilisation économique et le programme d'ajustement structurel recommandés/exigés par le FMI et la Banque Mondiale, sont dans les faits biaisés au profit des couches sociales riches. Presque partout où ils ont été mis en œuvre, ces programmes ont empiré la situation économique et sociale des masses populaires pauvres. Les seules exceptions qui ont été observées, notamment, dans les pays du Sud Est Asiatique (la Corée du Sud, HongKong, Singapour et Taiwan), sont dues précisément au fait que ces pays n'ont pas suivi fidèlement les conseils des institutions de Bretton Woods. C'est ainsi par exemple, que le fameux "laissez faire" de l'initiative privée, caractéristique essentielle de l'économie de marché, était, beaucoup moins appliqué en Corée et Singapour (où l'Etat demeure encore de nos jours très interventionniste), qu'en Taiwan et HongKong.

Par ailleurs, le modèle de développement suivi par ces pays asiatiques, était un véritable capitalisme d'Etat dans un environnement, il est vrai, d'économie de marché. Dans tous ces pays l'Etat a joué un très, très, grand rôle économique (et a encore de nos jours, un rôle non négligeable), non seulement en tant que catalyseur du développement économique, mais également en tant que principal **PRODUCTEUR** des biens et services, contrairement aux recettes des IFI qui recommandent/exigent un rôle beaucoup moins important et un désengagement quasi total de l'Etat du champ de production des biens et services, ce dernier rôle devant être dévolu au secteur privé seulement. 11. Pour certains auteurs, les réformes prescrites par le FMI, ne sont même pas nécessaires. Pour soutenir leur point de vue ils citent l'expérience de certains pays asiatiques tels que Singapour et la Corée du Sud, qui ont connu des taux de croissance très élevés, tout en ayant fait le contraire de ce que prescrit le FMI, sauf en ce qui concerne le fait que leurs modèles de développement étaient, et sont encore de nos jours orientés principalement vers l'exportation. Cette dernière caractéristique est l'une des principales différences observées, entre le modèle ci-dessus et celui adopté par des pays tels que l'Inde, le Mexique, l'Argentine, l'Algérie et les pays socialistes..., et qui étaient basés principalement sur les industries de substitution des importations.

Il est donc très étonnant qu'en plus des fondements théoriques sur lesquelles elles se basent, pour recommander, ou exiger selon le cas, la mise en œuvre de ces réformes, les IFI, mettent, en même temps en avant les exemples pratiques de pays (en particulier ceux du Sud Est Asiatique, cites ci-dessus) où ces réformes sont supposées avoir été un succès du point de vue d'une croissance bien meilleur, pour convaincre les pays en transition des bénéfices qu'ils peuvent en tirer.

De plus de nombreux économistes, et parmi eux, l'Américain Joseph Stiglitz lauréat du prix Nobel et ancien Chief Economist et Vice-Président de la Banque Mondiale, ont sévèrement critiqués les politiques économiques du « Consensus de Washington », et doutent fortement que le FMI dont l'expertise, est supposée être bonne ou même très bonne, puisse être une source de recommandation de bonnes politiques économiques. C'est ainsi qu'ils estiment que les recommandations/exigences contenues dans le programme standard des reformes du Fond, et en particulier la recommandation de l'ouverture, trop prématurée, du compte capital de la balance de paiements (c'est à dire la convertibilité totale de la monnaie nationale), d'être, au moins en partie, à l'origine de la série de crises (désastres financiers) qui ont traversées, les pays émergents tels que le Mexique en 1994-1995 (touchant sa monnaie nationale), les pays du Sud Est Asiatique en 1997-98 (crise financière), la Russie en 1998 (cessation de paiement de sa dette extérieure), l'Argentine en 2002 (qui a connu une dépression sans précédent depuis 1930, due notamment à la cessation de paiement de la dette extérieure du pays), le Brésil (qui a été sauvé d'une catastrophe financière, vers le milieu des années 1990, grâce un prêt du FMI justement, de 30 milliards de dollars, le plus grand prêt, de l'histoire du Fond, qui ait été jamais fait), et enfin certains autres pays de l'Amérique Latine tels que : Uruguay, Paraguay, Colombie (17)...

Stiglitz (18), a même accuse le FMI d'être le porte parole, le serviteur, le valet idéologique du FMI. Il accuse les IFI d'être dominées non seulement par les riches pays industrialisés, mais également par les groupes d'intérêts économiques et financiers des ces pays. Dès lors, avance-t-il, les politiques économiques que ces institutions recommandent/exigent, reflètent en fait le souci de la protection et de la défense de ces intérêts.

Il est donc plus qu'étonnant que: malgré les expériences négatives citées ci-dessus, malgré les sérieuses réserves d'éminents économistes, tels que J. Stiglitz et autres, connus pour leur très grande expertise et expérience dans le domaine, et surtout malgré le fait que le secteur bancaire algérien se trouve dans un état quasiment archaïque, que le marché financier est dans un état embryonnaire, que le tissu industriel du pays est dans un état piteux...ils de trouvent des économistes soi-disant experts (et le comble c'est que certains parmi eux, sont des Algériens) qui recommandent la convertibilité totale du dinar !!!

En conclusion, il faut bien dire que les recommandations/exigences des IFI, concernant aussi bien les diagnostics que les solutions proposées/prescrites aux problèmes économiques de l'Algérie,

sont certainement précieuses et appréciables, elles méritent d'être sérieusement considérées, mais doivent être considérées que comme des solutions parmi tant d'autres solutions possibles, et qu'en tant que telles, elles ne doivent en aucun cas être appliquées aveuglement, comme si c'étaient des prescriptions du Coran, de la Bible ou de la Thora.

NOTES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Communication à présenter au Séminaire Internationale de la faculté des sciences humaines et sociales de l'Université de Chlef (Algeria), Avril 2006 : *Les exigences de la réhabilitation des petites et moyennes entreprises (PME) dans les pays arabes.*
2. Akacem, K. (2005) 'Economic Reforms in Algeria' in M. Bonner et al. (eds), *Islam, Democracy and the State in Algeria* (New York: Routledge 2005).
3. Akacem, K. (2002), 'Economic Reforms in Algeria', *Conférence sur l'Algérie organisée*

- par le CMENAS, University of Michigan, (Ann Arbor : septembre 2002) p.9.
4. Akacem, K. et Keddi, A. (2001) ' L'Euro : la Monnaie Européenne Unique', *Les Cahiers du CREAD* 55 (2001) pp. 103-118.
 5. L'espace permis (25 pages maximum) aux communications, ne nous permis pas d'être plus exhaustif.
 6. On évoque souvent un autre effet induit par les déficits budgétaires. C'est l'effet d'équivalence Ricardienne qui, proposée par David Ricardo, montre qu'il y a une relation **non** négative entre les déficits budgétaires et l'épargne privée (des ménages et des entreprises). Elle est alors utilisé comme alibi pour ceux d'entre les économistes qui considèrent que les déficits budgétaires ne sont pas ou ne doivent pas être, sujets à préoccupation et qu'ils n'ont pas d'effet négatif sur l'investissement (et donc y compris sur l'investissement dans les PME).
 7. Akacem, K. (2004) 'Economic Reforms in Algeria: An Overview and Assessment', *The Journal of North African Studies* 9/2 (Summer 2004) pp.115-125.
 8. Janos Korani, (1990). *The Road to a Free Economy* (London: Norton, 1990), p.108.
 9. Akacem, K. (2005), 'Croissance et Réformes Economiques dans les Pays du MENA', *communication présentée lors du Colloque organise par la Faculté des Sciences Economiques de l'Université d'Alger (Algeria), (Novembre 2005) p.1-2.*
 10. Benhalima, A. (1997). *Le System Bancaire Algérien: Textes et Réalités.* Edition Dahlab, Alger.
 11. Touati, D. (2002). *Objectifs et Limites de la Politique du Crédit en Algérie, 1971-2000.* Mémoire de Magister, Université d'Alger.
 12. Werenfels, I. (2002). "Obstacles to Privatization of State Owned Industries in Algeria: the Political Economy of a Distributive Conflict". *The Journal of North African Studies*; vol 7, number 1, spring, pp. 1-28.
 13. Schutte, Clemens (1999). *Privatization and Corporate control in the Czech Republic.* Studies in Comparative Economic Systems (Allianz AG, Munich, Germany); Edward Elgar Publisher, Cheltenham, UK.
 14. The Economist, June 4th 2005, pp 67-69).
 15. Hakinian, H. and Moshaver, Z. (eds 2001), *The State and Global Change: The Political Economy of Transition in the MENA*, Richmond Surrey: Curzon Press.
 16. Page, J. and Van Gelder, L. (2001). *Missing links*, in Hakinian H., voir note No10; pp.15-52. (voir note No15).
 17. The economist, September 28th, 2002.
 18. Stiglitz, J. (2002). *Globalization and Its Discontents.* (London, Norton: 2002) pp.18-20.